

DIOCÈSE DE GAP-EMBRUN

Rapport du service diocésain pour la protection de l'enfance et des personnes vulnérables portant sur les années 2024-2025-début 2026

Rendu public le vendredi 13 mars 2026 à 17h en l'église saint Roch à Gap
à l'occasion de la journée annuelle de mémoire et de prière
pour les personnes victimes d'agressions sexuelles

PRÉSENTATION

Dans un souci de transparence et de vérité, le diocèse de Gap-Embrun tient à communiquer tous les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre les violences sexuelles dans l'Église depuis la lettre pastorale « Pour une église diocésaine déterminée » de 2018, dispositifs renforcés après la remise du rapport de la CIASE¹ en octobre 2021.

Le service diocésain pour la protection de l'enfance et des personnes vulnérables a deux manières de travailler :

- **Une cellule de veille restreinte** se réunit tous les deux mois, ou plus si besoin. Elle suit les procédures à la suite d'éventuels signalements et agit pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

Sous la présidence de notre évêque, elle est composée de quatre laïcs bénévoles (une assistante sociale, responsable du service, une infirmière, assistante du service, une aide-soignante, une magistrate honoraire), et de trois prêtres (le vicaire général, un prêtre aîné qui a la mémoire de l'histoire des prêtres du diocèse et un prêtre canoniste -droit propre de l'Église-).

- **Chaque année, une réunion plénière** réunit, avec les membres de la cellule de veille, les représentants des services diocésains en lien avec des enfants (catéchèse, aumônerie des jeunes, pèlerinage, pastorale familiale), et des représentants d'institutions qui ont leurs propres procédures de prévention et de traitement, comme l'Enseignement Catholique et les Petits Chanteurs des Hautes-Alpes/Maîtrise de la cathédrale de Gap (affiliés à l'association nationale *Pueri Cantores*), avec pour objectif de renforcer une culture de prévention et de bienveillance envers les enfants.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VICTIMES ET SUIVI DES SIGNALEMENTS

1. L'équipe travaille en lien étroit

- **Localement** avec Madame la Procureure de Gap (convention signée dès 2019), et avec l'association *Enfant en danger* (convention signée en 2023) à qui le diocèse a délégué la mission d'écoute et d'accompagnement des victimes vers les dispositifs adaptés.

- **Nationalement** avec l'INIRR² créée en novembre 2021 par la CEF³ pour la réparation des violences sexuelles sur mineurs commises par des membres des diocèses, la CRR⁴ créée par la Conférence des Religieux et Religieuses de France pour reconnaître et réparer les personnes victimes de violences sexuelles présumées commises par des membres d'instituts religieux, le TPCN⁵ créé en 2022 par la CEF.

2. État des lieux dans notre diocèse

Depuis 2017, 46 dossiers ont été ouverts par le service diocésain pour la protection de l'enfance et des personnes vulnérables concernant : des personnes majeures qui ont été victimes mineures, des personnes majeures qui ont été victimes majeures et des auteurs potentiels (prêtres, religieux, religieuses, laïcs en mission ecclésiales, paroissiens, vivants ou morts).

1) Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église

2) Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation

3) Conférence des Évêques de France

4) Commission Reconnaissance et Réparation

5) Tribunal Pénal Canonique National

Pour 2024 et 2025 voici le relevé des situations :

	Nombre en 2024	Nombre en 2025
Personnes victimes lorsqu'elles étaient mineures	1*	2
Personnes victimes lorsqu'elles étaient majeures	2	0
Signalements adressés à la Procureure	1	2
Procédures judiciaires à l'encontre d'un clerc	0	0**
Démarche de reconnaissance accompagnée par l'INIRR	1	1

*À l'étranger, dossier transmis au diocèse concerné.

**Mais une procédure contre un enseignant du collège-lycée saint Joseph.

3.Participation financière du diocèse de Gap-Embrun

Le diocèse aura participé à hauteur de 287 000 € au fonds SELAM⁶ en 2024 et 2025, correspondant aux 3 premiers appels de fonds. La répartition entre diocèses se fait selon l'indice Wasselynck⁷. Un quatrième appel de fonds est attendu pour 2026.

Le fonds de dotation SELAM finance les réparations financières versées à des personnes victimes, par suite d'une préconisation de l'INIRR qui les accompagne. Il finance aussi le fonctionnement de l'INIRR, des actions mémorielles et des actions de prévention.

4. Journée nationale annuelle de mémoire et de prière pour les personnes victimes d'agressions sexuelles

Une journée a eu lieu en mars 2024 au sanctuaire de Notre-Dame du Laus sous la forme d'un chemin de croix. Un temps mémoriel et de prière est prévu à l'église saint Roch de Gap le vendredi 13 mars 2026 avec l'opération « Rubans contre l'oubli ».

Ces temps sont des moyens précieux pour prier et manifester notre solidarité aux personnes victimes connues ou inconnues. Ils permettent aussi de renouveler notre engagement à combattre les violences subies et placer cette mémoire dans une perspective spirituelle pascalle.

6) Fonds de Solidarité Et de Lutte contre les Agressions sexuelles sur Mineurs

7) « Clé de répartition » utilisée pour répartir le financement des charges communes de la CEF, proportionnellement aux revenus des diocèses

PRÉVENTION, FORMATION

1. Entre 2017 et 2023

2017

- Élaboration d'une charte de procédure locale en cas de signalement (mise à jour régulière)
- Affiche pour le grand public « Comment alerter » (dernière édition en 2024)

2018

- Lettre Pastorale « Pour une église diocésaine déterminée à lutter contre les abus sur mineurs et à protéger les enfants et les personnes vulnérables »
- Journée diocésaine de jeûne et de réparation au sanctuaire de Notre-Dame du Laus
- Trois journées de formation pour tous les prêtres : la loi française et la loi canonique, la prudence pastorale, la maturité affective

2019

- Formation des laïcs et des prêtres en relation avec les mineurs
- Protocole entre le diocèse et le Procureur de Gap en lien avec le Procureur général (cour d'appel de Grenoble)

2021

- Formation des prêtres sur la confession

2022

- Formation pour les prêtres nouvellement arrivés

2023

- Première réunion plénière de la cellule de veille
- Convention pour décentraliser la cellule d'écoute auprès de l'association *Enfant en danger*
- Session de formation de l'évêque sur la prévention et le traitement (à Rome)

2. Depuis 2024

2024

- **Décret épiscopal rendant obligatoire le nouveau « Celebret » pour tous les prêtres et diacres** : lettre de recommandation (via une carte d'identification numérique avec accès sécurisé) qui précise l'étendue de leur exercice (faculté de célébrer, confesser, prêcher, accompagner, ...)
- **Vérification des "Celebret" pour tous les prêtres extérieurs** au diocèse intervenant dans les paroisses et au sanctuaire de Notre-Dame du Laus

2025

- **Compléments de la Charte d'accueil des prêtres Fidei Donum** et ceux en renfort l'été, par les précisions canoniques sur les procédures en cas de signalement
- **Approfondissement de la procédure diocésaine en cas de signalement, concernant l'accompagnement des auteurs potentiels** : discernement d'un lieu de confiance pour recevoir le mis en cause après un signalement
- **À la suite d'une cartographie des lieux à risque, demande au sanctuaire de Notre-Dame du Laus d'organiser un audit sur la prévention des abus** (voir la partie suivante)
- **Formation des prêtres sur l'Accompagnement Spirituel** (2 jours au Laus)

2026

- **Formation interdiocésaine Digne-Gap**, au Barteù, la maison diocésaine de Digne, pour tous ceux en relation avec des mineurs (prêtres, religieux et religieuses, laïcs en mission ecclésiale), avec 37 personnes du diocèse de Gap-Embrun
- **Décret promulguant trois textes post-CIASE, adaptés à la réalité du diocèse de Gap-Embrun** :
 1. Points d'attention pour l'accompagnement du ministère des prêtres
 2. Repères pour les confesseurs
 3. Cadre de référence pour l'accompagnement spirituel
- **Protocole commun entre l'Enseignement Catholique de Gap-Digne et les procureurs de Gap et Digne**
- **Formation approfondie de la responsable de service et de l'assistante** par le Service national pour la protection des mineurs de la Conférence des Evêques de France (à Paris)

PRÉVENTION AU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DU LAUS

En 2025, à la demande du service diocésain pour la protection de l'enfance, le pôle provincial de la province de Toulouse a effectué un travail d'évaluation des mesures prévues ou à prendre au sanctuaire, aboutissant le 15 octobre 2025 à la remise

d'un rapport de recommandations. Elles sont mises en œuvre :

1. **Élaboration puis décret d'application de la nouvelle Charte de protection des mineurs et des personnes vulnérables** au sanctuaire de Notre-Dame du Laus, en date du 1^{er} décembre 2025
2. **Adaptation du Règlement pour la vie spirituelle et cultuelle** du sanctuaire de Notre-Dame du Laus et de l'équipe des chapelains
3. **Communication autour de la prévention des abus** (mention sur le site internet et affiche spécifique pour la prévention)
4. **Tout intervenant auprès de mineurs** doit montrer un extrait de son bulletin de casier judiciaire n°3 et signer un acte d'engagement à respecter la charte
5. **Réalisation d'une formation de base "Stop abus"** proposée par le diocèse de Paris
6. **Évaluation annuelle**

PROJETS SUR L'ENSEMBLE DU DIOCÈSE

1. **Décret épiscopal demandant la vérification systématique des antécédents judiciaires d'agents pastoraux** en contact avec des mineurs
2. **Pour l'année pastorale 2026-2027 : inscription du diocèse à la formation « Stop abus »** proposée par le diocèse de Paris, et suivie par tous les acteurs pastoraux intervenant auprès de mineurs
3. **Réalisation d'un kit à destination des catéchistes et animateurs d'aumônerie contenant** :
 - L'affiche nationale de la CEF sur la charte de bientraitance et les outils pour son application
 - L'affiche diocésaine "Comment alerter"
 - Les consignes relatives à la consultation d'un extrait de bulletin de casier judiciaire n°3 pour tous les acteurs pastoraux intervenant auprès de mineurs
 - Les modalités de la formation de base "Stop abus" proposée par le diocèse de Paris
4. **Accompagnement de l'Enseignement Catholique** doté de ses propres procédures :
 - Cartographier les périmètres de compétences entre l'organisme de gestion de chaque établissement, les enseignants, les personnels, l'INIRR, le rectorat, etc.
 - Aider à la mise en œuvre de toutes les recommandations nationales du Ministère de l'Éducation Nationale et du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique

5. Concernant les personnes majeures au moment des faits :

- Mettre en place ce qui sera voté par la Conférence des Evêques de France
- Réaliser une charte de procédure locale pour les signalements concernant les personnes qui étaient majeures au moment des faits

6. Concernant les personnes mineures au moment des faits :

- Mettre en place ce qui sera voté par la Conférence des Evêques de France pour prendre la suite de l'INIRR

CONCLUSION par Mgr Xavier Malle

L'assemblée plénière des évêques de France organisée au printemps 2025 à Lourdes, en accueillant une centaine de personnes victimes invitées individuellement ou en collectifs, et une centaine de représentants laïcs ou religieux des diocèses, a permis de faire un point d'étape national sur les mesures mises en œuvre ou à amplifier pour lutter contre les violences sexuelles dans l'Église depuis la remise du rapport de la CIASE en octobre 2021.

C'est aussi ce que veut faire au niveau diocésain ce rapport régulier 2026 du service diocésain pour la protection de l'enfance et des personnes vulnérables, à partir des objectifs du service que sont l'accueil des personnes victimes, la dimension mémorielle, la dimension de prévention et de formation, aussi bien dans les paroisses, dans les services diocésains qu'au sanctuaire de Notre-Dame du Laus.

En janvier 2026, le pape Léon XIV s'est adressé à tous les cardinaux réunis à Rome en mentionnant « une véritable blessure » qui demeure aujourd'hui dans la vie de l'Église en de nombreux lieux, « la crise provoquée par les abus sexuels » : « Nous ne pouvons pas fermer nos yeux ni nos cœurs ». Il réaffirme la priorité de l'accueil et de l'écoute des personnes victimes : « Je voudrais dire, en vous encourageant également à le partager à votre tour avec les évêques, que bien souvent, la douleur des victimes a été aggravée par le fait qu'elles n'ont pas été accueillies et écoutées. L'abus lui-même provoque une blessure profonde qui dure parfois toute une vie ; mais bien souvent, le scandale dans l'Église vient du fait que la porte a été fermée et que les victimes n'ont pas été accueillies ni accompagnées avec la proximité d'authentiques pasteurs. ».

Je tiens à remercier les membres du service diocésain pour la protection de l'enfance et des personnes vulnérables qui, à mes côtés, contribuent à ce que la porte de notre diocèse soit grande ouverte pour accueillir et écouter les personnes victimes et qu'il soit une « maison sûre ». Leur engagement atteste que notre Église est « déterminée à lutter contre les abus sur mineurs et à protéger les enfants et les personnes vulnérables ».

À toutes les personnes victimes, je redis ma profonde compassion et encourage celles qui ne se sont pas encore manifestées à le faire. À celles qui voudront bien en accueillir l'expression, je les assure de mon engagement et de ma prière.

Mgr Xavier Malle, évêque de Gap-Embrun

Signaler : c'est un devoir

● Procureur de la République de Gap :

☎ 04 92 40 70 03
✉ accueil.tj-gap@justice.fr

● Diocèse de Gap-Embrun :

✉ protectionenfance@diocesedegap.com

● Conférence des Évêques de France :

✉ paroledevictime@cef.fr

Parler : être écouté, conseillé, accompagné

● Pour les enfants et les jeunes, contacter l'association gapençaise *Enfant en danger*

☎ 04 92 51 55 00
✉ enfant.endanger@free.fr

Des écoutants professionnels vous apportent une aide de proximité dans les Hautes-Alpes.

● Pour les adultes, contacter la ligne d'écoute nationale *France-Victime* (indépendante de l'Église)

☎ 01 41 83 42 17

Des écoutants professionnels vous accueillent, vous écoutent, vous orientent.



Retrouvez les ressources proposées par le service diocésain pour la protection de l'enfance et des personnes vulnérables